



Cdd pour accroissement temporaire

Par **Liloucuss**, le **27/06/2015** à **19:32**

Bonjour,rnrnj'aimerais avoir des conseils, je me suis fait embauchée il y a peu comme vendeuse, étant désireuse d'avoir un emploi je n'avais pas prêté attention a mon contrat. Mais voila, en me renseignant un peu je me suis rendue compte que mes employeurs m'exploitaient un peu. Voila la situation, j'ai été embauchée en cdd de 3 mois, renouvelable 3 mois (oralement), débouchant sur un cdi (en gros période d'essai). Seulement j'ai lu que normalement ce procédé était illégal étant donné que le cdd ne pourvoit pas a un cdi dans le cadre de l'accroissement temporaire. N'auraient-ils pas du me proposer un cdi de suite avec une période d'essai étant donné que mon embauche est prévu pour une activité normale du magasin...rnrnJe voulais également savoir si il y avait une carence entre les 2 cdd de 3 mois!rnrnIl y a également une autre question , que je me pose, j'ai remarqué sur ma fiche de paye que j'étais qualifié au niveau 1 en tant que vendeuse assistante de caisse, et que au niveau de mes tâches, je tiens la caisse, gere mon rayon, fait les commandes fournisseurs et l'accueil et conseil client. Je pense que ce n'est pas normal non plus étant donné que j'ai une experience dans la vente significative (5ans).rnrnQuels sont mes moyens d'action??rnrnCordialement

Par **moisse**, le **28/06/2015** à **10:06**

Bonjour,rnAucun.rnIl est illusoire d'espérer tenter la requalification du CDD en CDI, bien qu'en théorie vous pourriez avoir raison. Malheureusement le CDD assorti d'une promesse d'embauche restant à réaliser est devenu un moyen de motivation.rnC'est comme les promesses électorales.rnPour ce qui est de la qualification insuffisante là encore il est illusoire de vous braquer.rnLe mieux est d'attendre la fin des CDD et d'aviser selon ce qu'on vous propose.

Par **Liloucuss**, le **28/06/2015 à 10:29**

Bonjour,rnrnJe vous remercie pour votre réponse, c'est bien ce que je pensais, le soucis c'est que l'entreprise pour laquelle je suis embauchée utilise ce procédé (un cdd de 3 mois renouvelable) pour embaucher son personnel en cdi, au lieu de proposer un cdi avec période d'essai. rnCe qui me chagrine d'autant plus est que dans la pensée générale, il est d'usage de procédé a 2 cdd de 3 mois avant l'embauche en cdi... rnqu'en pensez-vous?rnCordialement

Par **moisse**, le **28/06/2015 à 14:14**

Même lorsque j'étais en exercice, j'ai toujours pensé que la philosophie du CDD a été pervertie.rnLa plupart des contrats sont signés à tort et à travers.rnMais cela est bon pour les statistiques du chômage.rnBien sur tout cela est très flexible, mais correspond à une flexibilité anglo-saxonne et une mentalité qui est étrangère au mode de réflexion français.rnEn effet la précarité engendrée ne permet pas l'investissement, outre que les employeurs ont tendance à mépriser ceux qui cumulent les CDD soit pour des incompétence, soit pour instabilité.

Par **Liloucuss**, le **28/06/2015 à 15:20**

Ne peut-on pas faire changer les choses?? Je me sens tellement impuissante face à ce problème!!!